

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte rendu du 24 mai 2016 à Saint Trivier de Courtes

Membres titulaires présents : Corinne PALLUD, Isabelle PROST, Thierry PALLEGOIX, Marie-Laure CLAPPAZ, Didier FLEURY, Aimé NICOLIER, Thierry THENOZ, Michel LEMAIRE, Jacques SALLET, Hervé CAVILLON, Karine PACCOUD, Christophe RIGOLLET, Nathalie LIGERON, Michel BOUILLET, Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Michel BRUNET, Agnès BONNAND, Marie-Claire DOUAY, Laurent VIALON, Catherine CLERMIDY, Chantal THENOZ

Membres titulaires absents : Pierre RIONDY (donne pouvoir à C. RIGOLLET), Corinne PALLUD (donne pouvoir à I. PROST) Thierry FAUSSURIER (donne pouvoir à A. NICOLIER), Marie-Claire DOUAY (donne pouvoir à M. BRUNET)

Validation du compte rendu du 25 avril 2016 à l'unanimité des présents. Monsieur Pallegoix demande quelques informations complémentaires sur le programme servant de base à la consultation des maîtres d'œuvre pour l'Espace de la Carronnière.

1. Aménagement local n°1 route de Chalon : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Le Président rappelle qu'un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du local commercial et artisanal n°1 au 200 route de Chalon a été signé pour un montant de 5000 € HT. Cependant une partie des missions sera assurée en interne pour réduire ces coûts, d'où un avenant portant le marché à 2 750 € HT. Le Président explique que le suivi des travaux sera donc assuré par l'agent de développement.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve la suppression partielle des missions de maîtrise d'œuvre de Claudio Cucchia et portant le marché à 2750 € HT au lieu de 5000 € HT.

2. Zone de Roujus : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Le Président rappelle qu'un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Zone de Roujus a été signé pour un montant de 11 870 € HT en date du 3 juin 2015. Cependant le montant prévisionnel des travaux a été revu à la hausse, d'où un avenant portant le marché à 13 870 € HT. Pour mémoire l'Avant-Projet Sommaire a été approuvé par le conseil communautaire en date du 25 avril 2016.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de CIERA Bureau.

3. Banque alimentaire de l'Ain : demande de subvention

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que la commission Finances du 17 mars 2016 n'avait pas donné suite à la demande de subvention de la banque alimentaire de l'Ain pour la

participation au loyer. En effet il manquait les éléments financiers ainsi que le tonnage de denrées alimentaires vendu à faible coût à la Croix rouge locale (11 tonnes à 0.39 €/kg soit 4 290 € au lieu de 32 000 € au prix du marché). Les élus reconnaissent que la Banque alimentaire permet de fournir, à moindre coût, des produits frais et secs à une quarantaine de familles chaque mois ; ces familles sont identifiées par les services sociaux du département et non directement par la Croix rouge locale. Les élus regrettent cependant la façon dont la banque alimentaire a signé un bail de location aussi onéreux sans concertation réelle avec les communautés de communes qui subventionnent ces charges.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 765 € (calculé en fonction de la part de notre population par rapport au reste à charge du loyer de la banque alimentaire)

4. Budget annexe de Roujus : Correction anomalie BP –DM n°1

Le Président expose qu'à la demande de la trésorerie une écriture avait été prévue au BP pour rectifier un compte erroné pour une reprise de subvention en 2010 et 2011. Mais cette écriture prévue au BP 2016 entraîne une anomalie avec la plateforme de télé-traitement Hélios et il convient donc de l'annuler.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve la DM n°1 du budget annexe Zone de Roujus comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Art. 13911 (chapitre 040) Subvention d'investissement transférée
au compte de résultat - Etat - 34 160 €

Recettes :

Art. 13913(chapitre 040) Subvention d'investissement transférée
au compte de résultat - Département - 34 160 €

5. Demande de l'USHB de l'occupation du gymnase :

L'association Union Sportive de Haute Bresse (USHB) organise chaque année un repas de bréchet derrière la mairie de Saint Trivier de Courtes (500 repas servis en moyenne). L'association sollicite l'occupation du gymnase pour cette manifestation du vendredi 29 juillet au lundi 1^{er} août. A chaque fois qu'une association sollicite l'utilisation du gymnase pour une activité festive non sportive, le conseil communautaire est saisi. Des repas peuvent être servis à l'intérieur du gymnase, mais la cuisine n'est pas possible à l'intérieur. Les élus insistent sur la priorisation des activités : d'abord le collège, puis les écoles primaires, puis les associations sportives locales et enfin les activités festives, musicales, etc. Le gymnase est libre le dernier week-end de juillet.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve l'occupation du gymnase par l'USHB pour le week-end du vendredi 29 juillet au lundi 1^{er} août pour l'organisation de leur repas bréchet.

6. Location cabinet paramédical :

Le Président expose la demande de Mme Clotilde MAURY demeurant à St Nizier le Bouchoux qui souhaite louer le cabinet n°4 de la Maison Paramédicale pour exercer ses activités de médecine traditionnelle chinoise à partir du 1^{er} septembre 2016.

Elle précise qu'elle envisage de partager ce local avec un autre praticien non connu à ce jour.

M. BRUNET rappelle les principales conditions du bail :

- bail professionnel de 6 ans
- à partir du 1^{er} septembre 2016
- loyer mensuel de 400€HT +30€HT de charge d'entretien (espaces verts et local poubelle)

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des votants moins une abstention, approuve la location

Questions diverses :

Demande de l'EPF de l'Ain (Etablissement Public Foncier) de les soutenir dans leur action contre le rapport de M. Dominique Figeat, Président de l'Observatoire régional du foncier d'Île de France, établi à la demande du Ministère des Finances et des comptes publics ainsi que le Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité (sous annexe 2). Pour mémoire la Communauté de Communes du Canton de Saint Trivier de Courtes n'adhère pas à l'EPF de l'Ain. Le conseil communautaire souhaite que le Président envoie un courrier de soutien en faveur de l'EPF de l'Ain.

Point d'étapes sur les groupes de travail fusion :

Groupe de Travail ADS : Aimé Nicolier rappelle le désengagement de l'Etat sur les communautés de communes de + de 10 000 habitants depuis 2015. BBA et la CC de Montrevel en Bresse ont donc d'ailleurs mis en place leur propre service d'instructions des documents d'urbanisme, même si les prestations ne sont pas tout à fait identiques. La CC de Montrevel en Bresse a même ouvert son service aux CC de Pont de Vaux et Pont de Veyle. Ces prestations à ce jour sont payantes pour les communes. En terme de délais, la DDT laisse un an après la date de passage d'une intercommunalité à plus de 10 000 habitants ; ainsi le délai pour les communes de la CC de la Vallière expire au 01/01/2017. Alors que le délai expirera au 01/01/2018 pour les communes de la CC du canton de St Trivier de Courtes.

Enjeux étudiés par le groupe de travail :

Quelle organisation pour le service instruction ADS ? Un site ou deux ? Avantages et inconvénients à débattre

Est-ce que ce sera un service payant ou non aux communes ? Les élus apprécieraient sans doute que la Communauté d'agglomération prenne en charge sur ses fonds propres le coût de ce service. Attention, ce ne serait pas un transfert de compétences mais un service « gratuit » aux communes. Le débat aura donc lieu au sein du groupe de travail, puis en CoPil, puis dans les conseils communautaires.

Lors du prochain groupe de travail, les membres du groupe devront donner un avis de principe des maires du territoire : tous les élus s'accordent sur l'impossibilité d'assurer ce service avec leur propre personnel. Tous les élus sont donc intéressés pour l'organisation d'un service ADS à l'échelle de la Communauté d'agglomération.

Décisions prises au titre des délégations :

- **D2016_05_02_076** : Contrat de visite technique pour la benne compartimentée du camion OM pour un montant de 2082 € HT pour un an.
- **D2016_05_02_077** : Etudes complémentaires ZA de Roujus pour 16 000 € HT.